

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Vendredi 29 Mai à 16 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

Mme PIMENOFF, M.M MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme SUSINI Claire	à	M. PIERI
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

M.M PARODIN, VITALI, Mme DEBROAS, M.M BERNARDI, ZUCCARELLI, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Vendredi 29 Mai 2009

Délibération N°2009/ 94

Dossier ANRU Cannes – Salines / Plan de relance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du conseil municipal, en date du 28 juillet 2008, a été adopté le dossier de projet ANRU- Cannes Salines, regroupant :

- 4 maitrises d'ouvrages distinctes : la ville d'Ajaccio (montant d'opérations : 70 M€), les bailleurs sociaux (31 M€), les copropriétés (5.7 M€) et la ZAC (9M€),
- Différents partenaires contractualisant leur intervention financière: Ville, CAPA, Conseil Général, CTC, Etat/PEI, CDC, ANRU et bailleurs sociaux.

L'ANRU a annoncé, en décembre 2008, la mise en place de son plan de relance dans l'objectif d'accélérer et de débloquer certaines opérations restant à identifier.

Dans le cadre du recensement des projets entrepris par la ville en tant que porteur de projet, courant février 2009 et après consultation des bailleurs sociaux, la ville a fait part des demandes de financements complémentaires.

Ces demandes correspondent soit à des opérations existantes en surcoût (résultats d'appels d'offre ou variantes qualitatives), soit à des opérations nouvelles (travaux de gestion du risque inondation notamment).

Par courrier reçu le 14 mai 2009, le Préfet de Corse, délégué territorial de l'ANRU, informait la ville que le Comité d'Engagement de l'Agence avait retenu les opérations suivantes :

Opération	Maitre d'ouvrage	Engagement initial (programme validé en CM du 28 juillet 2008)		Engagement nouveau dans le cadre du plan de relance ANRU	
		Montant d'opération prévisionnel	Aide ANRU	Montant d'opération prévisionnel	Aide ANRU
Construction de l'Ecole Candia (09.01)	Ville d'Ajaccio	6,60 M€	0.752 M€	7.40 M€	0.843 M€
Réhabilitation AGECO 1 (05.01)	OPH	0.436 M€	0.138 M€	1.013 M€	0.238 M€
Réhabilitation Monte e Mare (05.05&05.07)	Erilia	2.19 M€	0.573 M€	5.72 M€	0.682 M€

L'ANRU apporte une dotation complémentaire « plan de relance » de 300 k€ pour les 3 opérations indiquées dans le tableau.

S'agissant de l'école Candia pour laquelle la ville assure la maitrise d'ouvrage, le montant total du projet s'élèverait à 7.4 M€ HT contre 6.6 M€ HT initialement prévu, soit un surcout de 796 296 € en cohérence avec les résultats des appels d'offre.

La participation initiale de l'ANRU qui s'élevait à 752 822 € est complétée à hauteur de 90 778 € au titre du « plan du relance » générant ainsi une participation totale de 843 600€.

Il en résulte que la participation de la ville passerait de 1 324 358 € à 2 029 876 € soit une hausse prévisionnelle de 705 518 €.

L'ANRU propose qu'un avenant à la convention soit signé par les maîtres d'ouvrage des opérations concernées avant le 10 juin prochain.

L'AP n°08 ECOLM, ouverte au titre du budget primitif 2009 pour l'opération « école Candia », sera modifiée au conseil municipal du mois de juin 2009 pour prendre en compte ces mouvements financiers en crédits de paiement.

Le montant des crédits de paiement au titre de l'année 2009 n'est pas modifié.

La ville recherchera auprès des autres partenaires financiers du dossier un complément de subventions lié à ce surcoût.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention actant les participations financières complémentaires et à faire toutes les demandes de subventions complémentaires auprès des autres partenaires financiers.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, maire-adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mai 2009,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative au projet ANRU-Cannes actant les participations financières complémentaires et à faire toutes les demandes de subventions complémentaires auprès des autres partenaires financiers.

PRECISE

que le montant des crédits de paiement au titre de l'année 2009 n'est pas modifié.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour Extrait Conforme

Le Député-Maire,

Simon RENUCCI